



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#environnement #formation #entretien #jardinier #paysagiste #paysage

Interdiction des produits phytopharmaceutiques :

Les adhérents Unep, interlocuteurs privilégiés des particuliers dans la mise en place de techniques alternatives aux pesticides

Paris le 22 janvier 2019 – Après les collectivités en 2017, ce sont désormais - depuis le 1^{er} janvier – les particuliers qui ont interdiction de faire usage des produits phytopharmaceutiques dans leur jardin. Si l'on constate une prise de conscience progressive autour de la dangerosité des pesticides pour la santé et l'environnement, les pratiques d'entretien des jardins sont parfois bien ancrées chez les particuliers et nécessitent pédagogie et démonstration. C'est pourquoi l'Unep forme et informe ses adhérents depuis plusieurs années pour qu'ils puissent accompagner les particuliers dans leur transition verte et devenir les ambassadeurs de la biodiversité chez les particuliers.

Alternatives aux produits phytopharmaceutiques : l'Unep accompagne ses adhérents dans leur transition verte

Consciente que le « savoir-vert » représente une expertise cruciale pour lutter contre les dérèglements climatiques et œuvrer à la préservation de la biodiversité, l'Unep se mobilise depuis de nombreuses années pour faire de ses adhérents de véritables ambassadeurs des pratiques écologiques. Pour ce faire, l'Unep propose régulièrement à ses adhérents des formations dédiées aux pratiques respectueuses de l'environnement. Elle a ainsi organisé récemment une formation sur le thème « zéro-phyto : valorisez vos prestations » et plusieurs journées professionnelles dédiées à cette thématique. Elle met également à leur disposition des fiches techniques et édite chaque année plusieurs règles professionnelles leur permettant d'accéder à un niveau d'information sans cesse accru sur les enjeux environnementaux de leurs activités paysagères.



En 2017, l'Unep a ainsi mis à disposition de ses adhérents un guide des « [solutions alternatives pour une gestion durable des espaces végétalisés](#) », un outil précieux pour aiguiller les professionnels du paysage dans la compréhension des enjeux législatifs et environnementaux de l'encadrement des produits phytopharmaceutiques et les accompagner vers des techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement.

L'Unep met également à disposition de ses adhérents des outils pédagogiques pour les aider faire évoluer leurs clients vers la nécessité de recourir à de nouvelles techniques d'entretien de leurs espaces végétalisés. A l'instar de ce support vidéo réalisé par l'Unep Pays de la Loire :



Cliquez sur l'image pour voir la vidéo

Les jardiniers-paysagistes, au 1^{er} rang de la lutte pour la préservation de l'environnement

Connaissance des sols, des types de végétaux, de la gestion différenciée, du retraitement des déchets verts : les jardiniers paysagistes possèdent toute une palette d'expertises qui font d'eux des interlocuteurs privilégiés lorsqu'il s'agit de repenser notre cadre de vie pour respecter davantage l'environnement.

Depuis de nombreuses années, les jardiniers-paysagistes mettent notamment leurs compétences au profit des collectivités, pour les accompagner progressivement vers la ville verte de demain, que les Français appellent de leurs vœux (1). Car comme l'a démontrée l'étude réalisée pour l'Unep par le cabinet Asterès (2), les espaces verts sont loin de devoir être réduits à un rôle purement ornemental : ils sont sources de nombreux bénéfices sanitaires, écologiques et économiques. Ils ont notamment un impact non négligeable lorsqu'il s'agit de lutter contre les îlots de chaleur.

Forte de ses convictions et de la multiplicité des expertises environnementales de ses adhérents, l'Unep est un acteur moteur et engagé dans la réflexion et la promotion du vert en ville et des techniques de gestion écologiques des espaces verts. A ce titre, elle s'est associée depuis plusieurs années avec Hortis, les responsables d'espaces nature en ville, pour créer l'[Observatoire des villes vertes](#), véritable think tank sur les enjeux de végétalisation urbaine.

« L'extension de l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques aux jardins privés rend le « savoir-vert » des professionnels du paysage indispensable pour accompagner la société dans sa transition écologique. Nos adhérents ont su épauler les collectivités dans la mise en place de nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts au cœur des villes. Ils sauront être (et sont déjà depuis longtemps !) les interlocuteurs privilégiés des particuliers pour les amener progressivement à changer de regard sur le rôle du végétal et sur une reconsidération positive des soins qu'il faut lui apporter » déclare Catherine Muller, Présidente de l'Unep.

Pour être mis en relation avec un porte-parole de l'Unep sur les enjeux environnementaux des métiers du paysage, cliquez [ICI](#).

(1) Enquête Unep-Ifop « [Ville en vert, ville en vie](#) », 2016

(2) [Les espaces verts urbains](#), 2016



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage
www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le

référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



Contacts presse :

Hopscotch

Anna Kaiava / Camille Paplorey
01 41 34 21 05 / 01 58 65 01 03
akaiava@hopscotch.fr/
cpaplorey@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Amélie Deraedt
01 42 33 88 62
adaraedt@unep-fr.org